



## DÉCLARATION D'INTENTION

### Dans le cadre de la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d' AISEREY par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Par une délibération n°15/09/2022/09, « *Lancement de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d' AISEREY dans le cadre du projet d'extension de la Zone d'Activités Économiques « La Corvée aux Moines »* » en date du 15 septembre 2022, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a lancé une déclaration de projet pour mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme de la commune d' AISEREY, afin de permettre la réalisation de l'opération d'aménagement relative à l'extension de la Zone d'Activités Économiques de « La Corvée aux Moines » à AISEREY.

Cette procédure étant soumise à évaluation environnementale, une concertation préalable peut être organisée, en vertu de l'article L.121-17 du code de l'environnement, afin d'informer le public et lui permettre de participer à une décision susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement. Pour cela, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a procédé à une déclaration d'intention dans sa délibération ci-dessus, dans laquelle elle prend l'initiative de faire une concertation préalable.

La délibération visée ci-dessus peut être consultée au siège de l'intercommunalité.